

E. Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Important : en signant votre demande de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Accrochages en hauteur/élingues :

Les accrochages à la charpente du hall sont réalisés par les services techniques du parc des expositions. Les demandes doivent être effectuées auprès du service exposants du parc www.viparisstore.com.

Dans tous les cas, les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

La commission départementale de sécurité de Paris requiert, sur tous les événements recevant du public, le contrôle des structures suspendues.

Il est obligatoire de faire contrôler et attester par un organisme agréé ou un technicien compétent les systèmes particuliers de fixation non-répétitifs ainsi que les installations techniques (tout élément élingué) avant la montée à l'accroche afin d'obtenir et de présenter un procès-verbal de stabilité.

Ce document vous sera demandé par le chargé de sécurité avant l'ouverture du salon.

Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation devront obligatoirement être soumis à notre partenaire pour validation **avant le 13 octobre 2023** :

ASTECH / Pascal Redon

Plans à déposer sur : <https://www.astech-prod.com/>

Email: pascal.redon@astech-prod.com

Tél : +33 (0)6 83 25 95 12



Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs (à partir du sol) et des retraits suivants :
Pas de retrait par rapport aux allées pour les constructions de 0.00m à 5.00m.

	HAUTEUR MAXIMUM	RETRAIT EN MITOYENNETÉ	RÈGLES
Construction	5.00 m	1.00 m*	*Retrait de 1.00m en mitoyenneté pour les constructions comprises entre 2.50m et 5.00m de hauteur. Pas de retrait pour les constructions jusqu'à 2.50m de hauteur.
Cloisons de séparation / mitoyenneté	2.50m	/	Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc, gris ou noir, sans aucun type de signalisation.
Signalétique / drisses	5.00 m	1.00 m	Nouveau : L'accrochage de signalétique sur drisses ne peut être effectué que par VIPARIS. Veillez contacter le service exposant de Viparis au 01.40.68.16.16 afin de commander cette prestation.
Enseigne-structure avec élingues	5.00 m	1.00 m	Superstructure ajourée pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère.
Herse d'éclairage ou pont lumière	5.50 m	1.00 m	Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Veillez contacter le service exposant de Viparis au +33.(0).1.40.68.16.16 pour toute faisabilité de votre projet.
Stand à étage	/	/	Les stands a étage ne sont pas autorisés

Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Les constructions des stands doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :



*Veuillez vérifier les contraintes de hauteur figurant sur la proposition d'implantation qui vous a été adressée par votre contact commercial.

Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

Un événement

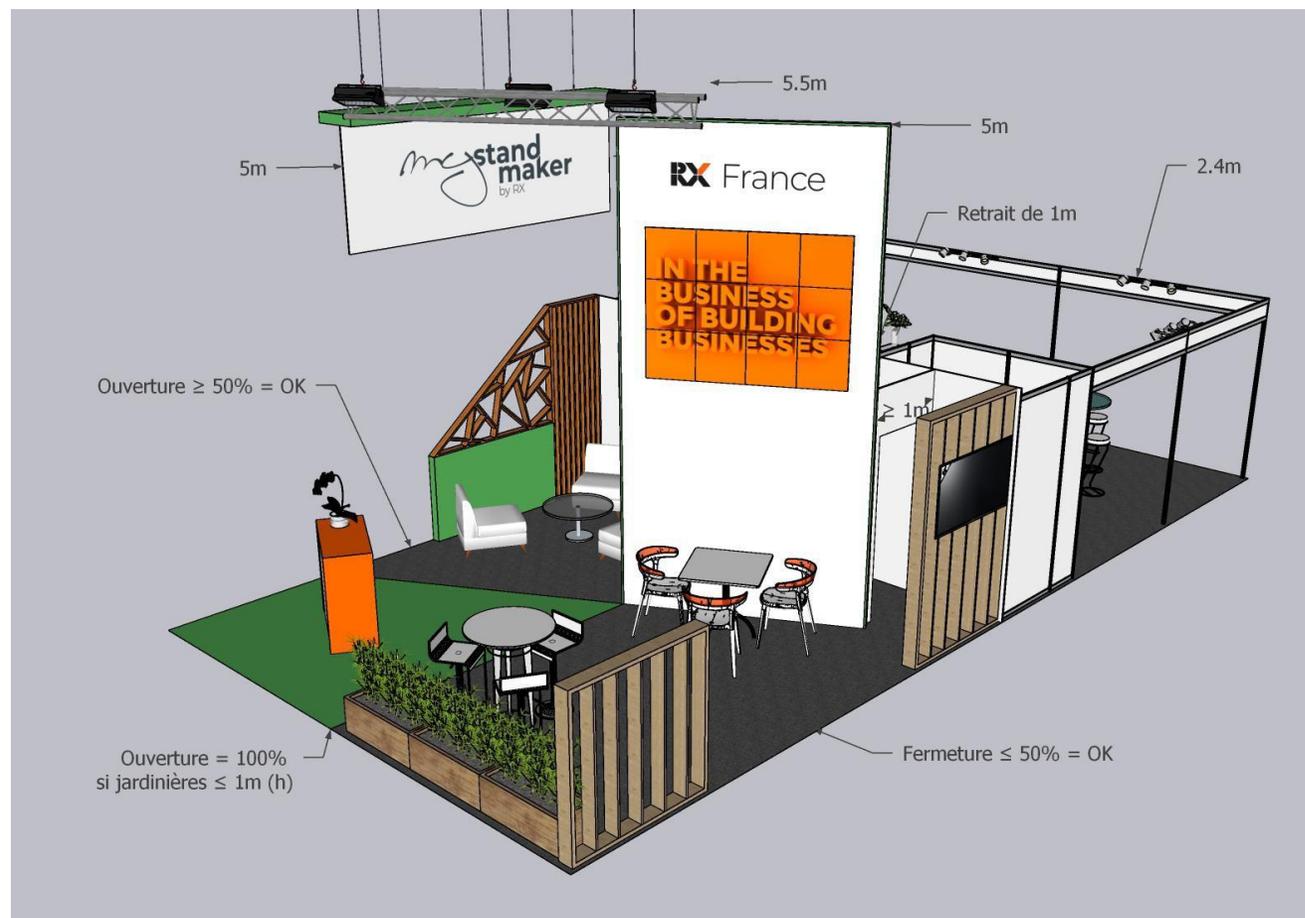


Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :



*Veuillez vérifier les contraintes de hauteur figurant sur la proposition d'implantation qui vous a été adressée par votre contact commercial.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Limites de stands

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

Allées libres

Les exposants devront laisser **les allées libres** de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

Ouverture des stands

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une **ouverture de 50% minimum**, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation.

Peuvent être considérés comme ouverture :

- **Toute décoration ou mobilier ne dépassant pas 1m de hauteur, hors cloisons basses** (ex: plante, comptoir d'accueil..)
- **Tout élément mobile, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand.**

L'organisateur se réserve le droit de faire modifier l'agencement du projet reçu à toutes fins utiles.

Stands réutilisés

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Velum

La pose d'un vélum de type croc feu, filet ou coton gratté classé M1 en réaction au feu est autorisée.

Dégradations

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

Parois, sol, piliers : Il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpes. Il est également interdit de les peindre.

Revêtement de sol

Les stands sont livrés avec moquette à l'exception des stands installés par un décorateur qui en assurera la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement. Toute dégradation du plancher existant du fait des exposants sera à leur charge. Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du plancher en cas de risque, en particulier peinture.

Matériel en fonctionnement

Le survol des stands par des engins téléguidés est interdit. Les exposants souhaitant présenter du matériel en fonctionnement, doivent impérativement retourner le formulaire «Matériel en fonctionnement» au chargé de sécurité :

HANDI'SECUR SAS / +33 (0)6 87 99 86 59 / handisecur@icloud.com

Matériel volumineux

Les stands exposant des véhicules ou matériels volumineux devront IMPERATIVEMENT soumettre leur positionnement au service technique du salon pour approbation.

Commande de désenfumage et postes d'incendie fixe

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1m.

Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Ballons captifs

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air (air ou hélium) et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le hall. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public. Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M2.

La longueur de leurs attaches devra être définitive et respecter les mêmes retraits que les éléments élingués. Le non-respect de cette obligation autorisera l'organisateur à procéder à l'enlèvement de ceux-ci.

Commission de sécurité

Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Commissariat Général vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée la veille d'ouverture du salon.

Accessibilité personnes à mobilité réduite

Les stands comportant un plancher d'une hauteur supérieure à 2cm et inférieure à 4cm devront comporter IMPÉRATIVEMENT un chanfrein. Pour des hauteurs de plancher supérieures, une rampe destinée à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) doit être installée. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

RIA

Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage, porte, rideau ou décoration.

Un rideau flottant est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm).

Son accès devra être possible : un cheminement de 1,00 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



Animation, sonorisation et enseignes lumineuses

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Les animations doivent être déclarées à l'organisateur. Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 70db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

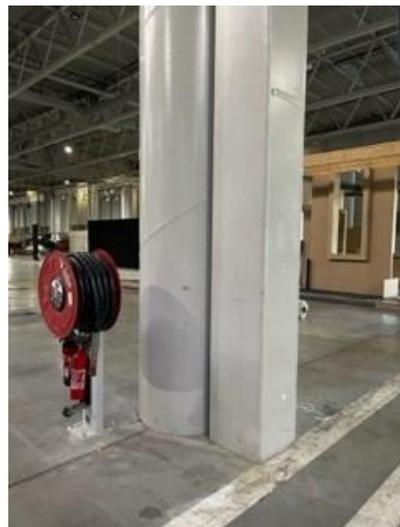
Habillage de pilier

L'habillage des poteaux est autorisé sur toutes les faces du pilier (hors RIA) et en fonction de la hauteur du coffrage (contactez le service technique pour recevoir une fiche technique). Cet habillage sera toléré (sous réserve de l'accord de l'organisateur) si le poteau est sur le stand ou accolé à la surface du stand. Attention, il est interdit de percer, encoller, peindre ou d'abimer le poteau d'aucune manière. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Si vous faites appel à un standiste, pensez à lui envoyer ce document afin qu'il puisse tenir compte de ce règlement lors de la conception de votre stand.

Règlement technique d'architecture

HABILLAGE POTEAU



COFFRETS ÉLECTRIQUES

RIA - ROBINET D'INCENDIE ARMÉ



ARMOIRE ÉLECTRIQUE



Tous les sols sont en béton.

Un événement



Guide de l'exposant - WNE - novembre 2023

Organisé par



RX France

52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

+33 (0)1 47 56 50 00

www.rxglobal.com



Un événement



Organisé par

